

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le 12/12/24

ID : 059-255902827-20241210-DEL39_2024-DE



Imaginons ensemble les mobilités de demain !

4 Avenue de la Gare
CS 10159
59605 MAUBEUGE Cedex

Syndicat Mixte
Sambre Mobilités

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

<p>Séance du : 10 décembre 2024 Lieu de réunion : salle du bâtiment Ecopôle lieu-dit « Les Prés du Saussoir » à Maubeuge. Convocation : 3 décembre 2024 Affichage ordre du jour : 3 décembre 2024 Délibération : n°39/2024 Réfs : BC/SP/CW. Objet : Modalités de gestion du parking silo d'Aulnoye-Aymeries : avenant n°5 à la convention de gestion conclue avec la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre.</p>	<p>Nombre de délégués en exercice : 28 Nombre de délégués présents : 17 Nombre de votants : 18 dont 1 pouvoir</p>
---	--

Le Comité Syndical s'est réuni le 10 décembre 2024 à 16h00 dans la salle du bâtiment Ecopôle lieu-dit « Les Prés du Saussoir » à Maubeuge, sous la présidence de Benoît COURTIN, Président du Syndicat Mixte Sambre Mobilités.

Etaient présents :

CAMVS : Délégués titulaires : Arnaud BEAUQUEL-Grégory BELAZIZ-Pascal CHABOT-Benoît COURTIN-Emmanuelle DELABRE-Dominique DELCROIX-Thierry DEPARIS-Stéphane DUFOUR-Claude DUPONT-Jean DURIEUX- Hugo GEORGES-Michel HANNECART-Fatiha KACIMI-Antony LARROQUE-Jean-Pierre LEBLANC-Annick LEBRUN -Daniel LEFERME- Jean-François LEMAITRE-Martine LEMOINE-Jean-Claude MARET-Claude MENISSEZ-Hervé POURBAIX-Ghislain ROSIER-Jacques THURETTE-Aude VAN CAUWENBERGE-Michel WALLET.

CAMVS : Délégués suppléants : Bernard BAUDOUX-Alain BOUILLIEZ-Arnaud DECAGNY-Michel DETRAIT-Jérôme DELVAUX-Sylvie DEVILLERS-Christophe FORIEL-Caroline FRIART-Nicolas LEBLANC-Patrick LEDUC-Michel LEFEBVRE-Emmanuel LOCCOCIOLO-Jean-Pierre MONNIER-Jeannine PAQUE-Thérèse PECHER-Vincent PETIT-Fabrice PIETTE-Thomas PIETTE-Naguib REFFAS-Laurent RIFFE-Marie-Paule ROUSSELLE-Lucien SERPILLON-Jean-Louis SIMON-Josiane SULECK-Aurélie WELONEK-Didier WILLOT.

Délégués de la CAMVS ayant donné pouvoir : Hugo GOERGES à Jean DURIEUX

Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) : Délégués titulaires : Stéphane LATOUCHE-Alain GERARD

CCPM : Délégués suppléants : José GILBERT

Délégués de la CCPM ayant donné pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Jacques THURETTE

Modalités de gestion du parking silo d'Aulnoye-Aymeries : avenant n°5 à la convention de gestion conclue avec la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre.

Exposé :

M. le Président rappelle qu'une convention, fixant les modalités de gestion partagée du parking silo d'Aulnoye-Aymeries et en particulier une contribution aux charges de fonctionnement, répartie à part égale entre les deux parties copropriétaires a été signée le 9 août 2016 pour une durée d'exécution des prestations jusqu'au 31 décembre 2019.

Cette convention a fait l'objet de 4 avenants : un avenant de deux ans signé le 19 décembre 2023, un avenant d'un an signé le 15 décembre 2021, un avenant d'un an signé le 15 décembre 2022 et un avenant signé le 14 décembre 2023.

Compte tenu de l'échéance prévu au 31 décembre 2024, je vous propose de prolonger par un avenant n°5 la durée d'exécution des prestations de cette convention, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2025.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Sambre Mobilités :

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1311-15 et L.5111-1 ;
- Vu la délibération n° 17/2016 en date du 20/06/2016 qui fixe les modalités de gestion partagée du parking silo d'Aulnoye-Aymeries,
- Vu la délibération n° 31/2019 en date du 13/12/2019 qui prolonge la durée d'exécution des prestations de deux ans par un avenant signé le 19 décembre 2020,
- Vu la délibération n°24/2021 en date du 7/12/2021 qui prolonge la durée d'exécution des prestations d'un an par un avenant signé le 15 décembre 2021,
- Vu la délibération n°31/2022 en date du 12/12/2022 qui prolonge la durée d'exécution des prestations par un avenant signé le 15 décembre 2022,
- Vu la délibération n°38/2023 en date du 11/12/2023 qui prolonge la durée d'exécution des prestations par un avenant signé le 14 décembre 2023
- Vu le projet d'avenant n°5 proposé,
- Vu la présentation du présent projet de délibération en réunion du bureau du syndicat en date du 3 décembre 2024,
- Sur proposition de Monsieur le Président,

Considérant :

- la nécessité de prolonger une nouvelle fois la durée d'exécution des prestations par un avenant à la convention pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2025,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de prolonger la durée d'exécution de la convention de gestion partagée du parking silo d'Aulnoye-Aymeries par un avenant, jusqu'au 31 décembre 2025,
- **APPROUVE** le projet d'avenant n°5 à la convention de gestion partagée du parking silo d'Aulnoye-Aymeries qui demeurera en annexe du présent acte et qui fixe contractuellement les modalités de gestion partagée,
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document permettant l'application de la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024


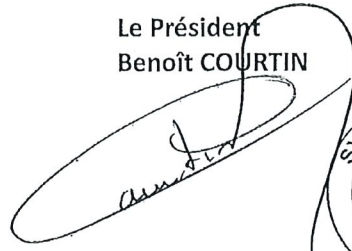
Publié le

ID : 059-255902827-20241210-DEL39_2024-DE

S²LOW

- CHARGE M. le Président de transmettre la présente délibération, après exercice du contrôle de légalité par les services de l'Etat, au M. le Président de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre.

Le Président
Benoît COURTIN



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le



ID : 059-255902827-20241210-DEL39_2024-DE